

CQP Technicien protection risques naturels

RNCP40283 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	200u, 230t
Formacode(s)	42883, 22028
Code(s) ROME	F1402, I1501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3005T2 — Ouvriers des entreprises de travaux publics
Date d'enregistrement	28/02/2025
Date d'échéance	28/02/2030

Certificateur(s)

CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics**FRANCE TRAVAUX SUR CORDES · SIRET : 79457083800019**

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
DIMENSION CORDE	53830259700033	Former
FORMACAD	82120802200011	Former
FORMACAN	48974915000012	Former
FRANCE TRAVAUX SUR CORDES	79457083800019	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien protection des risques naturels est spécialisé dans l'installation d'ouvrages de protection contre les risques naturels, parfois en milieu difficile. Il participe, au sein de son équipe, à la réalisation de travaux courants sous les directives de son responsable hiérarchique direct. Dans ce cadre, il effectue la préparation du terrain dans la perspective de la réalisation des ouvrages, la réalisation des travaux d'ancrages, et l'installation des ouvrages de protection contre les risques naturels (chutes de blocs, glissement de terrains plus ou moins superficiels, crues torrentielles, avalanches de neige...).

Le besoin de se protéger des risques naturels existe depuis longtemps. La sécurisation des espaces publics, privés et des voies de communication a toujours été une préoccupation de l'homme. De plus, les événements encore considérés comme exceptionnels hier sont aujourd'hui plus fréquents voire récurrents. Les changements de paradigmes climatiques impactent directement et fortement la toute relative stabilité de nos massifs montagneux.

La multiplication de ces catastrophes pousse les pouvoirs publics et les collectivités à faire appel à des entreprises spécialisées dans la protection des risques naturels. Les entreprises interviennent le plus souvent en amont des catastrophes afin de consolider les falaises pour éviter la chute de roches notamment. Cette consolidation passe par la purge des éléments rocheux jugés dangereux mais aussi par la pose de filets de protection pour empêcher leurs chutes.

En outre, elles interviennent, et c'est de plus en plus souvent le cas, en aval des catastrophes pour participer aux travaux de rétablissement des voies de circulation entre autres.

Le métier de technicien de protection des risques naturels s'étend bien évidemment sur l'ensemble des massifs montagneux métropolitains et outremer mais cela n'est pas son unique domaine d'intervention. Le métier s'exerce aussi sur des falaises, notamment le long des cours d'eau ou en bord de mer.

ACTIVITÉS VISÉES

Préparation de l'exécution de l'intervention en toute sécurité

Préparation des opérations de forage

Réalisation du forage en respectant les consignes du responsable hiérarchique et les spécificités du terrain

Montage de l'ouvrage de protection contre les risques naturels

Clôture de l'intervention

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Participer à la préparation de l'intervention sur le plan matériel et logistique à partir des consignes écrites afin de garantir la sécurité des postes de production

Sécuriser l'intervention par une reconnaissance et en mettant en place les équipements adéquats dès le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention

Préparer le terrain en utilisant les outils et techniques appropriés afin de réaliser l'installation des ouvrages de protection dans les meilleures conditions possibles

Réaliser l'entretien courant des matériels et équipements en respectant les notices et procédures afin de garantir sa fonctionnalité et sa pérennité.

Nettoyer la zone de travail en évacuant les déchets et en respectant les procédures environnementales liées au chantier afin d'éviter tout risque de pollution et pour laisser le chantier propre

Préparer le matériel et l'outil de forage sur la base des caractéristiques de l'environnement et des plans de forage afin d'optimiser les opérations

Utiliser les appareils et appareils de levage en fonction de leurs capacités, conditions et limites d'utilisation afin de lever et déplacer une charge en toute sécurité

Installer le poste de forage en respectant la configuration du terrain et le plan d'exécution défini afin de faciliter le cheminement des équipes et l'amarrage du matériel

Forer le support en contrôlant en permanence le déroulé des opérations afin d'ajuster l'utilisation de la machine et de rester dans des conditions optimales de sécurité

Équiper la barre d'ancrage et l'injecter en suivant les procédures d'exécution afin d'assurer un scellement conforme aux exigences de l'ouvrage.

Renseigner la fiche de forage et d'injection sur la base des travaux réalisés afin de permettre le suivi de la traçabilité

Préparer les matériels et matériaux en fonction du type d'ouvrage et du mode d'approvisionnement afin de faciliter l'assemblage

Assembler

les éléments constituant tout ou partie d'un ouvrage en respectant la procédure de montage afin de garantir la conformité de l'installation

Blocs de compétences

RNCP40283BC01 — Organiser son intervention sur le chantier d'un ouvrage de protection contre les risques naturels

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à la préparation de l'intervention sur le plan matériel et logistique à partir des consignes écrites afin de garantir la sécurité des postes de production

Sécuriser l'intervention par une reconnaissance et en mettant en place les équipements adéquats dès le démarrage et pendant toute la durée de l'intervention

Préparer le terrain en utilisant les outils et techniques appropriés afin de réaliser l'installation des ouvrages de protection dans les meilleures conditions possibles

Réaliser l'entretien courant des matériels et équipements en respectant les notices et procédures afin de garantir sa fonctionnalité et sa pérennité.

Nettoyer la zone de travail en évacuant les déchets et en respectant les procédures environnementales liées au chantier afin d'éviter tout risque de pollution et pour laisser le chantier propre

RNCP40283BC02 — Réaliser un ouvrage de protection contre les risques naturels

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer le matériel et l'outil de forage sur la base des caractéristiques de l'environnement et des plans de forage afin d'optimiser les opérations

Utiliser les appareils et appareils de levage en fonction de leurs capacités, conditions et limites d'utilisation afin de lever et déplacer une charge en toute sécurité

Installer le poste de forage en respectant la configuration du terrain et le plan d'exécution défini afin de faciliter le cheminement des équipes et l'amarrage du matériel

Forer le support en contrôlant en permanence le déroulé des opérations afin d'ajuster l'utilisation de la machine et de rester dans des conditions optimales de sécurité

Équiper la barre d'ancrage et l'injecter en suivant les procédures d'exécution afin d'assurer un scellement conforme aux exigences de l'ouvrage.

Renseigner la fiche de forage et d'injection sur la base des travaux réalisés afin de permettre le suivi de la traçabilité

Préparer les matériels et matériaux en fonction du type d'ouvrage et du mode d'approvisionnement afin de faciliter l'assemblage

Assembler

les éléments constituant tout ou partie d'un ouvrage en respectant la procédure de montage afin de garantir la conformité de l'installation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM-QROC

Entretien avec le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de travaux publics spécialisées dans les ouvrages de protection et sécurisation contre les risques naturels (80% des entreprises actrices de ce secteur)

Entreprises de travaux publics généralistes intervenant dans la protection contre les risques naturels (20% des entreprises de ce secteur)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien de protection contre les risques naturels

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2004-924, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Note aux donneurs d'ordre et entreprises concernés par les travaux réalisés au moyen de cordes, du 5 décembre 2019 :

1.5 : l'entreprise intervenante retenue doit disposer des compétences nécessaires pour évaluer les risques, définir les méthodes d'intervention et de secours, organiser l'intervention en toute sécurité, notamment par la mise en place des équipes et des méthodes d'exécution des travaux adaptées.

3.2 : L'entreprise intervenante veille à confier les travaux à réaliser au moyen de cordes à des travailleurs techniquement compétents et dûment formés à ces techniques. À ce titre, l'employeur s'organise pour que les travailleurs concernés reçoivent une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage (article R. 4323-89 du code du travail).

Cette formation à la sécurité et au geste professionnel a principalement pour objet de permettre à chaque travailleur de s'approprier les comportements et les gestes les plus sûrs, les modes opératoires retenus pour l'exécution des tâches qui lui seront confiées, le fonctionnement des dispositifs de protection et de secours et les motifs de leur emploi, ainsi que les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre (articles R. 4141-13 et R. 4141-17 du code du travail).

3.3 : L'équipe réalisant les travaux au moyen de cordes est constituée d'au moins deux travailleurs relevant de la responsabilité du chef de l'entreprise intervenante, pour qu'en toute situation aucun des travailleurs de l'entreprise

intervenante affectés à l'opération n'intervienne isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident (article R. 4512-13 du code du travail).

Chaque travailleur détient les compétences nécessaires pour travailler sur cordes, acquises notamment par le biais des formations dont il a bénéficié préalablement à son affectation au poste de travail (cf. paragraphe 3.2. Compétence des travailleurs).

Au moins un des travailleurs constituant l'équipe dispose des compétences pour conduire l'équipe et réaliser les travaux de façon autonome sur le fondement des modes opératoires qui lui sont remis par le chef de l'entreprise intervenante dont il relève (le CQP Technicien Cordiste ou le CATC atteste notamment de cette compétence).

Lorsque les travaux requièrent l'intervention de plusieurs équipes, chacune d'entre elles comporte au moins un travailleur disposant des compétences pour conduire l'équipe et réaliser les travaux de façon autonome.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 983 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B0X30 — Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics · tension 3/5 (Modérée) B0X31 — Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics · tension 5/5 (Très élevée) B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 797
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	B0X30 — Ouvriers peu qualifiés de l'extraction et des travaux publics B0X31 — Ouvriers qualifiés de l'extraction et des travaux publics B2X31 — Ouvriers en travaux de façade, d'étanchéité et d'isolation B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le CQP Technicien cordiste est un prérequis au CQP Technicien protection des risques naturels.

L'exercice du métier requiert de posséder un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail à jour et un CACES R482 catégorie F.

Une maîtrise suffisante de la langue française écrite et orale est obligatoire, ceci afin de comprendre les instructions (orales et/ou écrites) qui sont destinées au candidat et trouver dans la documentation technique et sécurité les informations qui pourront lui être nécessaires.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de délivrance du CQP est paritaire et est composé de 4 personnes :

2 représentants du collège employeurs

2 représentants du collège salariés

Le jury peut valablement délibérer s'il y a un employeur et un salarié.

Base légale

Date de décision	28/02/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/02/2030
Date de dernière délivrance possible	28/02/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	7	0	100 %	—
2022	23	0	100 %	89 %
2021	13	0	100 %	91 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36402

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40283/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	3 300 €
Durée	70 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.